Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 750

Artikel: Un puissant champion est entré en lice : "A travail égal..." au Conseil économique et social

Autor: A.W.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266537

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1436
Bibliothèque Publique et Universitaire
Genève
13 Avr. 1948

J. A.

10 AVRIL 1948 — GENEVE

TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 750

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.—
» 6 mois . . . . . » 3.50
ETRANGER . . . . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Peu d'entre nous ont le pouvoir de décider de la paix ou de la guerre, mais chacun d'entre nous peut faire quelque chose pour un enfant affamé.

A. ORDING,
directeur de l'Appel des N. U.
en faveur de l'enfance.

Un puissant champion est entré en lice

„A travail égal..." au Conseil Economique et Social

On sait les difficultés que rencontre, dans la plupart des pays du monde, l'application du principe « à travail égal, salaire égal », aussi nos lectrices se réjouiront-elles de la démarche de la Fédération syndicale mondiale : celle-ci, usant à l'ONU des prérogatives de son statut consultatif « A », a demandé l'inscription de ce problème à l'ordre du jour de la 6me session du Conseil Economique et Social.

Cette question a donc été débattue à Lake Success dès le début de février. La Fédération syndicale mondiale a fourni, pour servir de base aux débats, un mémoire qu'on voudrait voir largement répandu dans les cercles féminins, il est intitulé :

Déclaration de principe concernant la rétribution de la main-d'œuvre féminine.

Après l'esquisse d'un programme d'action, le mémoire donne des indications sur le nombre des travailleuses rétribuées dans le monde, elles forment en moyenne le tiers de la main-d'œuvre masculine. Les travailleuses sont-elles plutôt des femmes mariées ou des célibataires ? On a peu de précisions à ce sujet et cette proportion varie beaucoup selon les pays et les coutumes.

D'une étude générale du taux des salaires féminins, il semble qu'ils représentent, en moyenne, le 60 ou le 80 % du salaire masculin. Quels sont donc les facteurs qui entraînent la dépréciation du salaire féminin ? Le travail à prix réduit des jeunes filles vivant dans leur famille, des ouvrières à domicile, les restrictions imposées par la législation du travail féminin, les travaux ménagers que la femme accomplit à son retour au foyer et qui lui occasionnent une fatigue supplémentaire, la formation professionnelle insuffisante, enfin le manque d'intérêt d'un grand nombre de travailleuses pour les organisations syndicales.

Il est clair qu'il faut permettre aux femmes d'acquérir une formation professionnelle analogue à celle de leurs collègues masculins, qu'il faut fournir à la mère de famille les moyens de simplifier et d'alléger son travail ménager, reconsidérer les barèmes d'estimation du travail et développer le syndicalisme féminin, car « la travailleuse doit être payée d'après la vraie valeur de son travail et non en fonction d'un préjugé défavorable au travail féminin ». « ... il s'agit d'arriver à une rémunération du travail et non de l'individu qui l'accomplit ! »

Au cours des débats.

Introduits par un exposé de Mlle Spiegel, la représentante de la Fédération syndicale, les délégués se sont tous déclarés d'accord avec le principe, mais... son application générale et immédiate risquerait d'entraîner des troubles économiques imprévus, certains pays calculent encore le salaire masculin de base en prévision de charges de famille... bref, il vaudrait mieux renvoyer le problème à l'organe compétent : l'Organisation Internationale du Travail. Notons l'intervention claire et sensée de M. Arutiunian, délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques : « poser en principe que les hommes ont droit à un salaire minimum plus élevé en raison de leurs responsabilités familiales ne se justifie nullement... cela implique que la différence de salaire se fonde sur la qualité de mari et non sur la qualité d'homme ».

(En effet, cette équivoque que l'on entretient, à plaisir, embrouille la question depuis des décades ; un homme doit recevoir la juste rétribution de son labeur, et, en plus, tout être humain qui a des charges de familles doit recevoir des allocations correspondantes, mais ne mélangeons pas les deux choses et souvenons-nous qu'un salarié quelconque oublie très vite, si on ne met pas les points sur les i, que le salaire qu'il touche correspond à ses charges de famille ; il attribue le gain à la seule reconnaissance de ses mérites, et il répugne souvent à le mettre à la disposition des siens. Clarifions, clarifions, l'expérience nous y engage.)

ÉCHOS DE NEUCHATEL

Il n'est pas trop tard, croyons-nous, pour donner encore quelques détails sur la votation suffragiste neuchâteloise et les réactions qu'elle a provoquées dans la presse. La Feuille d'Avis *n'a pas manqué, comme* La Suisse *à Genève, en septembre 46, d'organiser inopinément avant le scrutin, un plébiscite féminin. Notre journal a toujours formulé, sur ce genre d'enquête, les plus expresses réserves.* La Feuille d'Avis *elle-même convient, que l'authenticité des réponses est sujette à caution :*

On a soulevé l'objection que nous n'avions pas l'absolue certitude qu'aucun homme n'avait pris part à notre sondage. En effet, il ne s'agissait pas d'une votation officielle et nous ne pouvions nous en remettre qu'à la bonne foi de nos lecteurs...

Néanmoins, telle était la question posée : « Désirez-vous recevoir le droit de vote ? » accompagnée d'une question facultative sur l'état civil et la profession.

Ce bulletin fut envoyé dans plusieurs quartiers de Neuchâtel et dans quelques districts du canton. Sur 2942 enveloppes délivrées, 1272 sont rentrées, restent 1670 abstentions. Voici les conclusions du journal sur cette consultation :

... en ville, faible majorité en faveur du suffrage féminin ; hors de ville, faible minorité. Il faut, bien entendu, tenir compte aussi du grand nombre d'abstentions. Comme dans bien des scrutins masculins, les abstentionnistes forment le contingent le plus nombreux. Faut-il penser, dans le cas particulier, que les femmes se désintéressent de la question ou qu'elles étaient peu préparées à se prononcer. Laissons le lecteur conclure. Enfin les bulletins nuls ne répondaient pas au règlement de la consultation.

La majorité des lectrices consultées ont répondu à nos questions subsidiaires. Il en résulte d'une façon générale que les femmes qui sont contre le droit de vote sont mariées et n'ont, en dehors de leur ménage, aucune activité. Au contraire, les célibataires, ainsi que les veuves ou divorcées qui doivent travailler, sont pour le suffrage féminin.

Comme nous le faisons constamment remarquer, les femmes seules sont victimes dans notre pays d'une injustice que l'octroi des droits politiques pourra corriger. La preuve en est, une fois de plus, administrée.

* * *

N'en déplaise aux censeurs, les divers comités suffragistes nous semblent avoir fort intelligemment travaillé. Dans tous les centres furent organisées des conférences de propagande.

... orateurs et oratrices parlèrent à St-Aubin, Boudry, Neuchâtel, Fleurier, Cernier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle ; tour à tour, le Dr Bersot, président, M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, Me André Barrelet, Me Antoinette Quinche, MM. Pierre Brœt, Hauser, Udriet, Grisel, Guye, juge, Von Almen, Savary, les professeurs Knapp et Privat, Mmes Schmitt-Oltramare et Sennwald, apportèrent aux auditeurs le meilleurs de leur conviction.

Comment répondre aux arguments irréfutables ? La fuite est préférable, à Neuchâtel, les adversaires se sont esquivés avant la discussion.

Les orateurs furent brillants, le chroniqueur de la *Suisse libérale* en témoigne, et même il reproche à Me Quinche « d'avoir usé davantage de son charme, d'ailleurs incontestable, que d'arguments solidement étayés, pour impressionner ses auditeurs masculins ».

Avouez qu'on ne peut contenter tout le monde : si Me Quinche était une virago, on s'écrierait « voyez à quoi le féminisme amène une femme ! C'est navrant ! » Comme c'est le contraire qui s'est produit, on se plaint qu'elle abuse de son charme ! Incohérence !

* * *

Quant à la campagne de presse, elle fut pleine d'allant. Nos lectrices ont déjà pu juger de la première feuille de propagande, la seconde ne le cédait en rien à la première et fut aussi envoyée dans tous les ménages. En outre des articles en faveur du suffrage féminin, parurent, au cours de la dernière semaine, dans les divers journaux neuchâtelois : articles clairs, précis, honnêtes, comme la cause que nous défendons. On a agi partout, en toute bonne foi.

En pourrait-on dire autant de la campagne adverse ? Où l'on n'a pas craint d'écourter telle citation de Mme Roosevelt ? Où l'on n'a pas craint de fausser le geste de Mme Viénot qui, en France, a dû renoncer à son mandat politique pour raison de famille. Eh ! Quoi ! Les femmes n'ont pas le monopole des raisons de famille et l'on a vu plus d'un député suisse invoquer ces raisons-là pour refuser une candidature au Conseil fédéral, parce qu'il fallait résider à Berne !

Faute d'arguments valables et raisonnables, les adversaires ont fait feu de tout bois.

Le Féminisme a tué la vie de famille en Suède, *ont-ils placardé, avec les extraits d'une lettre d'une Suissesse habitant Stockholm... Une Suissesse ? Sur quoi fonde-t-elle ses affirmations ? Quelles sont ses références ? On ne sait. Mais on sait très bien que cette compatriote ne craint pas de tenir des propos désobligeants (pour ne pas dire plus) sur un pays étranger et ami dans lequel elle réside, en outre elle autorise la publication de ses propos sans toutefois en prendre la responsabilité en les signant... cela nous suffit comme références. Les anti-suffragistes ne sont pas si difficiles.*

* * *

C'est peut-être le secret de leur réussite, quand nous luttons en faveur du suffrage féminin pouvons-nous vraiment réussir avec des armes logiques et loyales ? Nous faisons peut-être fausse route ; l'électeur qui dépose un non dans l'urne, le fait poussé non par des raisonnements, mais par des sentiments, forces bien plus puissantes que tout les arguments de l'éloquence ou de la plume.

Les gloses même de M. R. dans La Nation, *n'expliquent pas le phénomène.*

Neuchâtel après Zurich, a repoussé la proposition de donner aux femmes le droit de suffrage. Il est certain qu'il en serait de même dans le canton de Vaud... Les féministes devraient se consoler en pensant, primo, au peu de valeur effective de ce droit, secundo, à l'influence grandissante que les femmes acquièrent sur la vie publique par d'autres voies... (dans les partis, dans les tribunaux)... C'est paradoxal, mais la réalité est faite de paradoxes et les défenseurs des droits féminins feraient bien de s'attacher à la réalité et non aux apparences d'un régime fatigué.

(La Nation. M. R.)

Ces lignes ne nous consolent ni ne nous persuadent : un régime fatigué ? Un régime n'est jamais fatigué, mais seulement ceux qui en usent. Même si l'électeur suisse était fatigué, ce que nous ne croyons pas, ce serait une raison de plus pour nous, de réclamer le droit de vote. Non seulement des électrices rajeuniraient le sang du corps électoral, mais encore leur présence pourrait fort bien stimuler l'intérêt que les hommes portent à leur droit. Ainsi donc voilà une raison supplémentaire de poursuivre notre lutte.

Notre lutte doit tenir compte de deux facteurs : l'opposition sentimentale de la majorité des électeurs, opposition qui ne pourrait être sérieusement ébranlée que par un choc psychologique imprévu, l'opposition égoïste et sentimentale aussi d'un grand nombre de femmes, qu'on n'ébranlera pas non plus par des raisonnements mais en provoquant leur émotion et leur enthousiasme. En ce sens, Mme Hauert semble avoir parfaitement réussi à galvaniser son public.

Après la conférence que Mme Simone Hauert, rédactrice en chef d'*Annabelle*, donna le 18 février à St-Aubin sous le titre : *Féminisme et féminité*, un groupe de femmes enthousiastes, convaincues que seule l'union des femmes autorisera le triomphe de la cause féministe, a décidé de fonder : *l'Union féminine bérochale*, qui se propose d'organiser chaque mois des conférences suivies de discussions. Cette union est due à l'initiative de Mmes H. Pingeon, B. Matthey, M. Matthey, S. Descœudres, Rollier, Schumacher, de Wyss, F. Pierrehumbert, A. Mayor, M. Devenoge, M. Schutz, Junod, Y. Bernhardt, L. Wœhrlé et L. Leuba.

Nous ne saurions assez encourager ces « unions » de femmes, car les efforts isolés, si sincères et fervents soient-ils, n'ont pas l'efficacité du travail en commun. Tous nos vœux à l'Union des Femmes de St-Aubin !

On ne saurait assez souligner combien nous avons besoin d'interventions de ce genre. Nous nous heurtons à un mur d'habitudes sentimentales ancestrales, répondons par un appel au sentiment et à l'enthousiasme, sans toutefois négliger la base raisonnable et logique de notre action.

Et faisons vibrer la corde de l'indignation maternelle comme Pierre Duseujet a si bien su le faire dans son émission « Au Café du Commerce », le dimanche 21 mars. Voilà l'opinion de Mme Jeanne sur l'échec de Neuchâtel et les électrices hypothétiques :

« En tous cas, au municipal, pas, ya des tas de questions qui les intéressent ... pour ce qui est du prix des carottes, des écoles et des hôpitaux, les femmes en savent autant que les hommes si c'est pas plus... Et pis, y a autre chose ! Et de plus important ! On a de nouveau lu dans la presse des histoires de tortionnaires d'enfants... Un pauv'gosse qu'on suspendait par les aisselles pour mieux le battre. Alors, moi, une femme, je vous dis une chose : Tant que ces tadiés de jurés et de députés seront pas capables de saler les crapules qui torturent les gosses, ils n'ont pas à être si fiers d'eux et à refuser le vote aux femmes ! Et toc ! »

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

Les débats sur ce point de l'ordre du jour ont repris plus d'une fois au cours de la session, avant d'arriver au vote des résolutions et ils ont déterminé la démarche suivante :

« ... Le Conseil économique et social de l'ONU a transmis au Bureau international du Travail le mémoire de la FSM... il a invité le BIT à procéder le plus rapidement possible, à un nouvel examen de cette question, et il a demandé aux organisations non-gouvernementales intéressées de communiquer leurs vues au Conseil économique et social en même temps qu'au BIT, la question des salaires étant à l'ordre du jour pour sa 31me session, en juin prochain, à San Francisco.

* * *

Les organisations privées seront donc invitées à communiquer leurs vues. Plusieurs d'entre elles ont déjà par lettre ou télégramme au Conseil économique et social, exprimé leur reconnaissance à la FMS pour son intervention, ce sont *la Guilde internationale des coopératrices, la Fédération démocratique internationale des Femmes, le Comité de liaison des grandes associations internationales féminines, la Ligue internationale pour la Paix et la Liberté.*

Puisque on nous invite à étudier le problème, je me permettrai à titre strictement privé, d'attirer l'attention de nos lectrices sur un paragraphe du mémoire, à côté duquel j'aimerais planter l'écriteau

Danger

Il traite de la sélection et de l'orientation professionnelle. « *Dans l'emploi de la main-d'œuvre féminine, il sera tenu compte, sur le terrain législatif et réglementaire, des capacités et de la constitution physique de la femme. Celle-ci, grâce à un système rationnel de sélection et d'orientation professionnelles, aura donc toute possibilité de faire valoir ses qualités naturelles (dextérité, habileté), dans les professions qui lui conviennent et où elle pourra rendre le maximum de services* ».

Les professions qui lui conviennent ? Qu'est-ce à dire ? Nous n'aurions donc échappé au veto professionnel des préjugés que pour tomber sous le coup du veto des experts orienteurs ? Non merci nous n'en voulons pas ! Veuillez vous souvenir que les capacités physiques des hommes et des femmes, sur la terre entière sont relatives. Permettez-moi un exemple : en 1922, les dockers d'Anvers, hommes et femmes, se mirent en grève, les armateurs, pour ne pas céder aux revendications, firent venir un train de chômeurs suisses. Ceux-ci, mal entraînés à ce genre de travail, ne purent pas même remplacer les femmes débardeuses. Il n'y avait là rien d'étonnant, les Flamandes ont une résistance physique peu commune.

D'autre part, si vous faisiez passer un examen de dextérité et d'habileté manuelle, ne croyez-vous pas que les hommes chinois l'emporteraient sur la plupart des femmes du reste du monde ?

La réglementation du travail doit viser à ce qu'aucun humain ne soit contraint à un labeur qui excède ses forces physiques, voilà à quoi pourront s'employer les experts physiologues ; ils trouveront plus d'un homme trop faible pour ce qu'on lui demande, plus d'une femme très résistante ; mais, croyez-moi, le *reclassement des professions* que recommande la FMS et qu'a encore préconisé Mlle Spiegel nous conduirait à une tyrannie qui ne le céderait en rien à celle des préjugés sociaux. Nous nous trouverions en présence d'une nouvelle liste noire dont nous devons, à mon avis, empêcher l'éclosion. Ce reclassement que l'on nous propose sur une *base scientifique* serait sujet à caution car les jugements de la science ne sont pas sans appel, n'est-il pas vrai ? Enfin, il peut y avoir des hommes délicats, qui ont subi une grave maladie, qui ont droit aux ménagements, aussi bien qu'une future mère et pour qui des travaux classés « féminins » pourraient être indiqués.

Nos lectrices ne pensent-elles pas que les associations féminines internationales seraient bien inspirées en recommandant au BIT, dans son étude prochaine du problème d'éviter, comme nous l'avons toujours fait, toute discrimination de sexe ? tout classement des professions par sexe, ce qui reviendrait au même ?

A. W. G.

ORDRE MONDIAL

Le « Mouvement Bahà'i », dont le Bureau International est à Genève, 37, Quai Wilson, s'efforce, lui aussi, de fournir la formule spirituelle et matérielle qui permettra au monde de trouver l'équilibre et la paix.

Lors de son récent passage en Suisse, nous avons eu le privilège de nous entretenir avec la présidente de l'Assemblée nationale des Bahà'is des Etats-Unis de l'Amérique et du Canada, qui fut aussi leur déléguée à San Francisco, à la création de l'ONU.

Mme Beecher-Baker est l'arrière petite-nièce d'Harriet Beecher-Stowe, l'auteur de la « Case de l'Oncle Tom », on voit qu'elle continue la tradition de la famille, elle se penche sur la peine des hommes et essaye de la soulager.

Je lui ai demandé si notre « Mouvement féministe » et les groupements féminins ont une raison particulière de s'intéresser aux principes Baha'is.

— Oui, m'a-t-elle répondu, parce que notre mouvement a été l'un des précurseurs de vos idées. D'emblée, au cours du XIXme siècle, l'égalité des sexes fut proclamée et l'une des plus célèbres adeptes, la poétesse persane *Tàhirih,* osa la première, déposer le voile des femmes musulmanes. Elle paya de sa vie l'audace de son acte et de sa foi en 1852, à Téhéran.

— En effet, votre chef spirituel n'était-il pas persan ?

— Oui, Bahà u'llàh descendait d'une grande famille de Perse, mais, comme il enseignait une foi différente de celle du gouvernement, il fut persécuté, emprisonné et passa la fin de son existence au camp pénitencier d'Akka, en Palestine, où il formula, en une série de lettres, les règles qui doivent régir la conduite des hommes, si l'on veut sauver la civilisation. Après sa mort, en 1892, son fils, puis son petit-fils continuèrent son œuvre qui a aujourd'hui des adhérents dans plus de 78 pays.

— Et quels sont les principes que l'enseignement de Bahà u'llàh vous amène à considérer comme essentiels ?

— Il y en a dix :

1. Création d'un *parlement mondial* où les petites nations seraient représentées comme les grandes ; il ne devrait pas y avoir de sphères d'influence politique, comme dans l'organisation actuelle.

2. Un *tribunal mondial* aurait une autorité complète sur toutes les affaires mondiales.

3. Pas de droit de veto. Les décisions seraient prise à la simple majorité ou à la *majorité* des deux tiers, selon les cas.

4. Une *force de police* devrait protéger les peuples des aggressions.

5. Une *capitale,* choisie à la majorité, servirait de centre mondial.

6. Un *code international* règlerait un nouveau système d'économie et de commerce mondial, avec les caractéristiques suivantes : a) commerce libre dans le cadre d'une règlementation générale ; b) intérêts privés protégés, monopoles interdits ; c) impôts graduels qui supprimeraient les trop grands écarts de fortune entre les très riches et les très pauvres ; d) protection assurée aux individus, à leurs affaires et à la propriété privée.

7. *Liberté* de la *presse* et de l'*opinion.*

8. Une *langue,* choisie par la majorité serait reconnue *universelle* et serait enseignée aux enfants à côté de la langue maternelle.

9. A côté d'une instruction originale propre à chaque pays, les enfants recevraient une *éducation* et une *instruction universelles.* L'instruction sera prodiguée aux filles et aux garçons, mais avant tout aux filles qui sont destinées à élever leurs enfants.

10. Education spirituelle du monde par une *foi mondiale* qui n'essayerait pas de faire admettre la supériorité de telle ou telle religion sur les autres, mais qui demanderait à tous d'avoir foi en la paternité de Dieu et en la fraternité des hommes.

— Il me semble que plus d'une de vos revendications est soutenue aussi par d'autres groupements comme celui des fédéralistes...

— Sans doute, mais les fédéralistes s'efforcent de créer une organisation laïque, tandis que nous ne croyons pas que les hommes réussissent à établir la paix sans la confiance en Dieu, leur père, et sans un amour véritable envers leurs frères.

— Ici, vous êtes en parfait accord avec les chrétiens ?

— En effet, mais la chrétienté propose-t-elle un plan d'organisation temporelle mondial ? Non, c'est avant tout une discipline individuelle qu'elle cherche à obtenir. Là où les autres échouent, nous espérons réussir par un accord harmonieux entre l'unité de l'inspiration spirituelle et l'organisation matérielle pratique.

Ecole d'Etudes Sociales (Genève)

C'est le 8 mars qu'a eu lieu *l'assemblée générale* de l'Ecole.

Le président, Dr H. Revillod, ouvre la séance en rendant hommage à Mme Wagner, qui a quitté la direction de l'Ecole après s'y être consacrée pendant vingt-six ans. Mlle Cornaz lui a succédé à la direction.

De son intéressant rapport, il ne nous sera possible de retenir ici que l'essentiel.

Le nombre des élèves s'est élevé à 107, parmi lesquelles beaucoup d'étrangères.

Les stagiaires ont été placées dans diverses œuvres sociales.

Une réforme de l'enseignement, envisagée dès 1945, a amené la refonte des programmes et des cours, avec l'aide et la compréhension du corps enseignant. Le but de ce remaniement ? Eviter, entre autres, les chevauchements et développer le travail personnel des élèves, et, en général, élévation du niveau des études, plus grandes difficultés d'admissions.

L'Ecole des laborantines a compté vingt-cinq élèves et trois professeurs.

L'Ecole d'études sociales a décerné vingt-deux diplômes et dix-sept certificats.

Mlle Burckardt, trésorière et à la fois vice-présidente, annonce un léger déficit dans les comptes — contre-coup de la vie chère — mais en même temps une amélioration.

Après une amusante introduction sur le nom du Foyer de l'Ecole — Le Bosquet maintenant — sa directrice, Mlle Durand, résume l'activité de cette institution durant le dernier exercice et relève que ce n'est pas, ainsi que le croit en général le public, uniquement une école ménagère ; elle cherche aussi à rendre service d'autre façon, entre autres par des cours de puériculture créés il y a trois ans.

Pour terminer, voici trois comptes-rendus, denses de faits et pleins d'humour, présentés par trois secrétaires de l'Ecole : Mlles Thurig et Collet et Mme Aspin-Norand, sur le Congrès des services internationaux sociaux à Paris en septembre 1947, et auquel ont assisté aussi des élèves de l'Ecole.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir nous arrêter à cette évocation si vivante des problèmes qui furent étudiés, entre autres celui de l'adolescence et celui des œuvres estudiantines, à la visite des bibliothèques, de l'institution Pasteur, etc., mais ce serait un trop grand empiètement sur les colonnes, déjà surchargées, du *Mouvement féministe.*

M. L. P.

Les femmes dans les commissions

Mme Hirschi-Widmer vient d'être nommée vice-présidente de la commission scolaire de Berthoud. C'est la première fois que, dans le canton de Berne, cette charge est assumée par une femme. Trois autres femmes siègent dans cette commission.

En revanche, aucune femme n'a encore été nommée dans la commission scolaire de l'Ecole secondaire des jeunes filles et du Gymnase. C'est une regrettable lacune dont Berthoud n'a pas le monopole. Il y a même des localités où les autorités masculines s'opposent énergiquement à la présence de femmes dans les commissions des écoles ménagères !

S. F.

Mme Emmy Freundlich

Mme Emmy Freundlich qui fut la fondatrice de la Guilde internationale des coopératrices, est décédée à l'âge de 70 ans aux Etats-Unis, en plein travail, après une vie extrêmement active et laborieuse.

Dès l'enfance et l'adolescence, Emmy Freundlich avait voué un vif intérêt aux problèmes économiques et sociaux : elle s'était formée elle-même et, pendant la première guerre mondiale, elle avait déjà exercé une activité publique dans diverses organisations d'alimentation en Autriche. Née à Aussig, en Bohême, elle était en effet citoyenne de l'ancienne Autriche-Hongrie et, ayant émigré à Vienne dès la première guerre mondiale, elle demeura autrichienne avant d'obtenir la nationalité anglaise.

Nommée, en 1921 déjà, présidente de la Guilde internationale des coopératrices, fondée sur son initiative, poste qu'elle conserva jusqu'à la fin, elle dut cesser son activité en Autriche en 1934, lors de la réaction du régime Dollfuss contre la classe ouvrière. En 1938, peu de temps après l'Anschluss et quelques mois avant la seconde guerre mondiale, elle émigra à Londres au siège de l'Alliance coopérative internationale dont elle avait été élue, en 1921, membre du Comité central. Enfin elle représenta la Guilde internationale des coopératrices auprès du Conseil économique et social de l'O. N. U., ce qui lui fit changer une fois de plus de domicile. Elle s'était établie à New York il y a quelques mois seulement. Elle signa encore la lettre au Conseil Economique et Social, à laquelle nous faisons allusion plus haut.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
45 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps
École LÉMANIA
LAUSANNE

Publications reçues

Laurent. Roman par Yvonne de Tonnac. La Baconnière. Neuchâtel.

Voici un nouveau roman d'Yvonne de Tonnac, dont « Et pourtant l'aube... » lui valut, en 1946, le prix littéraire du Salon romand du Livre.

Toute l'œuvre de cet auteur est dominée, pénétrée par une recherche spirituelle.

Le protagoniste, Laurent, est médecin. On ignore son âge au moment où le lecteur pénètre dans sa vie, mais ses trois enfants ont dépassé l'adolescence, et c'est maintenant qu'éclate, dans son ménage mal assorti, la crise qui se préparait.

Laurent, très sensible, impatient, un peu farouche, a épousé — on se demande pourquoi — une femme qui est tout l'opposé de celle qu'il lui eût fallu pour le comprendre. Madeleine a de grandes qualités : épouse et mère de famille d'un dévouement à toute épreuve, pleine de bonnes intentions, mais sans envolée, irritante par sa manie moralisatrice qui apparaît en toute circonstance — comment un caractère semblable pourrait-il se fondre harmonieusement avec celui d'un être qu'attirent la nature, la poésie, la méditation ?

Par une lumineuse matinée de printemps, il est rayonnant d'une joie qui voudrait se communiquer, mais... « elle est là avec sa figure tranquille, tout à l'heure, elle aidera Marthe, rien ne manquera : pas un bouton à ses chemises, ni une douceur à la fin des repas ; seulement, lorsqu'ils fileront ensemble en automobile dans la campagne, elle récapitulera sa liste des commissions et fera à haute voix le plan de sa journée ».

Dès le début du livre, on sent que ces froissements doivent être perpétuels.

Par là-dessus survient une inconnue primesautière, amusante, que ne choque nullement une aventure avec un homme marié. Mais Laurent s'éprend à fond, songe à divorcer. Ménage, enfants, tout va à la dérive.

Laissons au lecteur le soin de découvrir comment, peu à peu, grâce à la découverte d'un amour d'essence supérieure entre deux autres êtres, le héros de ce livre s'assagira, se reprendra d'intérêt pour ses enfants, acceptera les causes d'irritation provenant du naturel de sa femme.

M.-L. P.

Sinouhé l'Egyptien - Minéa, par Mika Waltari. Roman traduit du finnois par Jean-Louis Perret. Edition Jeheber, Genève. Paris, 1947.

C'est chose rare, nous semble-t-il, de voir un livre traduit du finnois.

Ceci est un roman historique, le roman d'aventure d'un médecin égyptien, trépanateur royal vers 1350 avant Jésus-Christ.

Sinouhé, par ses Mémoires, qui remplissent 338 pages serrées, transporte le lecteur dans l'ancienne Egypte en l'initiant par là aux coutumes de son peuple, en le guidant à travers toutes les classes sociales de la cour des pharaons jusque — disons le mot — dans le ruisseau. Langage cru, situations presque constamment scabreuses au point de vue de notre morale chrétienne, mais il y a aussi à côté du vin, des femmes, de la corruption générale, y compris celle des prêtres, des pages intéressantes qui vous mettent au courant, par exemple, de la médecine de ce temps, de rites curieux, de la vie à Thèbes, capitale des pharaons.

M.-L. P.

Doris Wild : *Les Icones.* Art religieux de l'Orient. (Collection Orbis Pictus.) Editions Payot, Lausanne.

Une charmante collection d'art vient de voir le jour sous le titre *Orbis Pictus.* (Edition romande assurée par la maison Payot de Lausanne.) Le premier volume, sous un car-